



Ville de Draguignan

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-318

OBJET : Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire P. Brossolette au titre du Fonds Vert 2024.

Richard STRAMBIO, Maire de la commune de Draguignan, président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), conseiller régional de la région sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26 ;

Vu les délibérations n° 2020-031 du 11 juin 2021, n° 2023-157 du 15 novembre 2023 et n° 2024-013 du 21 février 2024, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter une subvention pour la rénovation énergétique école élémentaire P. Brossolette sur la commune de Draguignan.

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une aide financière comme suit :

Rénovation énergétique école élémentaire P.Brossolette.	1 638 815 € HT	Autofinancement	819 407,50 € HT
		Fonds vert	819 407,50 € HT

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le 24 MAI 2024



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de DPVA
Conseiller Régional Sud PACA